

*N.B. Voici une traduction assistée par ordinateur (TAO) de la version anglaise du procès-verbal de la réunion extraordinaire du Comité exécutif de l'AMA tenue le 25 avril 2024. La traduction est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.*

## **Procès-verbal de la réunion virtuelle extraordinaire du Comité exécutif de l'AMA, 25 avril 2024**

La réunion est ouverte à 7h00, GMT -4.

### **1. Mot de bienvenue, liste des présences et observateurs**

Les membres ou députés suivants ont assisté à la réunion : M. Witold Bańka, président de l'AMA ; Mme Yang Yang, vice-présidente de l'AMA ; le professeur Ugur Erdener, membre du CIO, président de World Archery ; Mme Hannah Grossenbacher, représentant M. Jiri Kejval, président du Comité national olympique de la République tchèque, membre du CIO ; M. Nenad Lalovic, membre du conseil exécutif de l'ASOIF, président de l'UWW, membre du CIO ; M. Ingmar De Vos, membre du conseil de l'ASOIF, membre du CIO, président de la FEI (également représenté pendant une partie de la réunion par M. James Carr) ; M. Humphrey Kayange Emonyi, membre du CIO, représentant la Commission des sportifs du CIO ; M. Robert Auguste, représentant Mme Minata Samate Cessouma, commissaire à la santé, aux affaires humanitaires et au développement social, Union africaine, Burkina Faso ; Dr Rahul Gupta, directeur, Bureau de la politique nationale de contrôle des drogues, États-Unis ; Dr Koji Murofushi, commissaire, Agence des sports, Japon ; Mme Roxana Maracineanu, France ; M. Chris Bishop, ministre des sports et des loisirs, Nouvelle-Zélande ; Mme Gabriella Battaini-Dragoni, membre indépendant, Italie ; Mme Venetia Bennett, membre indépendant, Australie ; Dr Patricia Sanguinis, membre indépendant, Argentine ; M. Ryan Pini, président du Conseil des sportifs de l'AMA.

Les représentants suivants de la direction de l'AMA ont assisté à la réunion (en prévision de leur intervention) : M. Olivier Niggli, directeur général de l'AMA ; le professeur Olivier Rabin, directeur, science et médecine ; M. Ross Wenzel, avocat général ; et M. Gunter Younger, directeur, renseignements et enquêtes.

Les observateurs suivants se sont joints à la réunion : Michael Vesper, Richard Budgett, Cécile Mantel, Richard Baum, Anthony Jones, Yumiko Nakajima, Darren Mullaly et Nick Paterson.

D'autres membres de la direction de l'AMA ont observé la réunion : Dao Chung, Samantha Dubois, James Fitzgerald, Sébastien Gillot, Kevin Haynes, Karine Henrie, Amanda Hudson, Angela Iannantuono, Olympia Karavasili, Stuart Kemp, Florence Lefebvre-Rangeon, Francisco León, Catherine MacLean, Marc-André Matton, Tom May, Nicole Nezan, Rafal Piechota, Tim Ricketts, Julien Sieveking, Rodney Swigelaar, Alan Verneec, Shannan Withers et Yaya Yamamoto.

LE PRÉSIDENT remercie les membres du Comité exécutif et les observateurs de s'être joints à la réunion dans un délai aussi court. Il estime qu'il est important d'aborder le contenu de l'article publié dans le New York Times et la chaîne allemande ARD le samedi précédent au sujet de l'affaire de contamination impliquant 23 nageurs chinois en 2021. Depuis la publication de cet article, l'AMA a reçu de nombreux commentaires et questions. Comme les membres l'ont probablement vu, il a tenu une conférence de presse lundi avec le directeur général de l'AMA, Olivier Niggli, l'avocat général, Ross Wenzel, le directeur principal de science et médecine, le professeur Olivier Rabin, et le directeur du département des renseignements et des enquêtes de l'AMA, Gunter Younger. La conférence de presse a été suivie par près de 400 personnes, dont beaucoup appartiennent à la communauté antidopage au sens large. Elle a

duré près de deux heures, et lui et ses collègues ont été heureux de pouvoir répondre à toutes les questions de manière claire, ouverte et exhaustive. En outre, des explications écrites complètes sur ce qui s'est passé ont été publiées.

Tout d'abord, il doit dire qu'il ne s'agit pas d'un cas de dopage. Selon toutes les preuves disponibles - scientifiques et autres - il s'agissait d'un cas de contamination environnementale sans faute et les faibles niveaux de TMZ présents n'ont pas pu améliorer les performances des sportifs. Deuxièmement, à tous les stades, l'AMA a agi conformément à toutes les procédures et règles convenues et n'a pas cherché à dissimuler l'affaire de quelque manière que ce soit.

Cependant, malgré les faits, le récit véhiculé par une grande partie des médias est très différent. L'AMA était encore accusée, par des personnes plus avisées, de partialité envers la Chine et de balayer l'affaire sous le tapis. L'intégrité et la réputation de l'AMA ont été attaquées. Sans la moindre preuve, l'AMA a été accusée par certaines parties prenantes et représentants des médias de la pire chose qui puisse arriver à un organisme de réglementation antidopage : qu'elle tenterait sciemment de dissimuler des cas de dopage afin de favoriser un pays ou un groupe particulier.

C'est inacceptable et il ne peut pas laisser faire. Il fallait une Déclaration et, à l'approche des Jeux olympiques et paralympiques de Paris, l'AMA devait agir vite. Il fallait aller de l'avant et mener l'histoire à son terme. C'est pourquoi il a décidé de réagir d'urgence et de remettre de l'ordre dans ce chaos.

L'un des appels les plus vifs lancés au cours des derniers jours a été de demander à l'AMA de permettre à un procureur indépendant d'examiner l'affaire. Pour être honnête, il n'y avait aucune preuve qui le justifiait. Toutefois, pour faire avancer les choses, l'AMA a demandé à M. Eric Cottier, un procureur suisse très respecté et totalement indépendant, de procéder à un examen approfondi de la manière dont l'AMA a traité l'affaire.

M. Cottier est un procureur qui a 38 ans d'expérience et qui a été procureur général du canton de Vaud, en Suisse, de septembre 2005 jusqu'à sa retraite en décembre 2022. Auparavant, il avait été procureur général de 1984 à 1991, président du deuxième tribunal d'arrondissement de Vevey et Lavaux de 1991 à 1998, et juge au tribunal cantonal de 1999 à 2005. M. Cottier est actuellement membre du conseil d'administration de l'Institut suisse de droit comparé et ancien procureur extraordinaire au niveau fédéral en Suisse. Il était totalement indépendant de l'AMA, du mouvement sportif et des gouvernements. Il ne fait pas partie d'un cabinet d'avocats ou d'une quelconque organisation. Pour faciliter son examen, M. Cottier se verrait accorder un accès complet et sans entrave à tous les dossiers et documents de l'AMA relatifs à l'affaire et serait libre de consulter tout expert indépendant qu'il jugerait nécessaire pour parvenir à ses conclusions. Plus précisément, il lui sera demandé de donner son avis sur les deux principales questions en jeu : premièrement, si il y a eu une indication de partialité envers la Chine, d'interférence induite ou d'autre irrégularité dans l'évaluation par l'AMA de la décision de l'Agence chinoise antidopage (CHINADA) de ne pas présenter de violations des règles antidopage (VRAD) à l'encontre des 23 nageurs chinois, et deuxièmement, sur la base d'un examen du dossier relatif à la décision de la CHINADA de ne pas présenter de violations des règles antidopage à l'encontre des 23 nageurs chinois, ainsi que de tout autre élément dont l'AMA disposait, si la décision de l'AMA de ne pas contester en appel le scénario de contamination présenté par la CHINADA était raisonnable.

Il a tenu à ajouter que le fait que l'AMA n'ait pas fait appel dans cette affaire n'était pas unique. Il est arrivé à plusieurs reprises dans le passé, dans différents pays et différents sports, que des organisations antidopage classent des cas de contamination alimentaire sans faute sans faire valoir un VRAD. L'AMA n'a jamais fait appel dans des cas où elle était d'accord avec le scénario de contamination sans faute, comme dans cette affaire.

Outre l'intervention du procureur indépendant, l'AMA enverra prochainement une équipe d'audit de conformité en Chine afin d'évaluer l'état actuel de son programme antidopage. Pour plus d'assurance, l'AMA inviterait un certain nombre d'auditeurs indépendants issus de la communauté antidopage au sens large à se joindre à l'équipe d'audit dans le cadre de cette mission.

L'AMA a écouté les critiques, les allégations et les demandes d'action. L'AMA n'était pas d'accord avec eux, mais était néanmoins disposée à les suivre et à voir ce que le procureur indépendant trouverait. Il souhaiterait connaître la réaction des membres sur la marche à suivre.

MME YANG remercie le président pour son leadership. Il a été très frustrant, ces derniers jours, de lire toutes les informations erronées diffusées dans certains pays. Il y a même eu des vidéos et des articles de presse qui ont remis en question son intégrité. Elle souhaite répéter ce qu'elle a dit dans les médias. Certains ont suggéré qu'elle était à l'AMA pour accroître l'influence du gouvernement chinois. Elle a précisé qu'elle n'avait pas été nommée au poste de vice-présidente de l'AMA par le gouvernement chinois ou tout autre gouvernement. En fait, à son poste, elle était un membre indépendant (elle avait été nommée par le Mouvement olympique) du Comité exécutif et du Conseil de fondation de l'AMA. Depuis qu'elle a pris sa retraite après une carrière de 23 ans en tant qu'athlète, elle a eu l'honneur de servir dans différentes organisations sportives telles que le Comité international olympique, l'Union internationale de patinage et l'AMA. Elle est également membre de plusieurs organisations caritatives sportives, telles que l'Académie Laureus, ambassadrice mondiale des Jeux olympiques spéciaux et a récemment été nommée ambassadrice 'Goodwill' de UNHCR. Elle pense que cela lui confère une certaine crédibilité.

Le sport a joué un rôle très important dans sa vie. Elle a toujours essayé de faire ce qu'il fallait parce qu'elle croyait fermement que le sport pouvait unir les gens et non les diviser comme certains essayaient de le faire avec cette question. Remettre en cause son intégrité est inacceptable et ne peut être toléré. Elle n'était même pas au courant de l'affaire avant que la nouvelle ne soit publiée quelques jours auparavant, il est donc injuste de la lier à l'affaire en question. C'est pourquoi elle a pleinement soutenu la démarche du Président d'inviter un procureur indépendant à examiner l'approche de l'AMA dans cette affaire. Le procureur indépendant était essentiel pour protéger l'intégrité de l'organisation. Il était nécessaire de remettre de l'ordre dans la situation pour s'assurer que la vérité soit entendue.

LE DR GUPTA remercie le président et son équipe d'avoir travaillé dur avec la vice-présidente et tous les autres pour faire face à ces circonstances difficiles. L'AMA a été créée pour diriger un mouvement mondial de collaboration pour un sport sans dopage, et le rôle principal de l'équipe est d'élaborer, d'harmoniser et de coordonner les politiques et les règles antidopage dans tous les sports et tous les pays, en s'efforçant de contrôler la conformité avec le Programme mondial antidopage. C'est la raison essentielle pour laquelle l'AMA a été créée, et les membres du Comité exécutif ne doivent rien de moins aux sportifs du monde entier qui ont atteint le sommet de leur sport grâce à leur travail acharné et à leur dévouement. Les membres de l'AMA feront tout leur possible pour veiller à ce que l'intégrité du système soit maintenue et que les sportifs d'élite du monde entier aient confiance dans le système mis en place pour garantir un sport propre. Il a félicité l'AMA de s'être penchée très sérieusement sur la question et d'avoir élaboré cette approche.

Il y avait trois objectifs ou questions, dont certains étaient sensibles au temps, d'autres moins. La première consistait évidemment à examiner les mesures prises par l'AMA en réponse à la découverte des contrôles positifs de la CHINAIDA, y compris une enquête complète sur le respect par l'AMA de ses propres politiques, procédures et pratiques, et la seconde consistait bien sûr à examiner les mesures prises par la CHINAIDA pour découvrir et signaler les contrôles de dépistage de drogues positifs. La dernière était, dans la mesure du possible, de déterminer la ou les causes des contrôles antidopage positifs des nageurs chinois, soit en confirmant une contamination accidentelle, soit en confirmant un dopage. Telles étaient les trois grandes questions. Une enquête indépendante de qualité examinerait de manière approfondie ces Déclarations et la documentation, mènerait des entretiens et des visites sur le terrain, en faisant usage de toutes sortes d'outils d'investigation pour tenter de rassembler les informations pertinentes. Les objectifs restent, bien sûr, premièrement, de savoir si les allégations de dopage sont vraies, deuxièmement, si l'AMA a correctement statué sur les allégations rapportées, et troisièmement, comme l'a dit Mme Yang, la plupart des membres ont été notifiés dans des délais inégaux et il est nécessaire d'examiner comment s'améliorer en tant que groupe, car c'est la promesse qui s'étend à l'impartialité des Jeux.

Étant donné que les Jeux olympiques de Paris étaient proches, le temps était compté et tout le monde voulait des réponses rapides, même si l'objectif le plus important était de bien faire les choses. C'est ce que l'on attendait de l'AMA. Le président de l'AMA était sur la bonne voie en cherchant à obtenir un rapport avant les Jeux olympiques de Paris qui examinerait la première partie, à savoir les procédures et les processus de l'AMA, mais l'enquête indépendante devrait se poursuivre jusqu'à ce qu'elle soit terminée, afin d'inclure le développement de recommandations spécifiques. Il inspirerait une plus grande confiance aux sportifs, au public et aux nations du monde entier. Si l'achèvement de l'enquête indépendante devait prendre plus de 90 jours environ avant l'ouverture des Jeux olympiques de Paris, il insisterait pour que le Comité exécutif soit tenu au courant régulièrement de l'état d'avancement des travaux. L'AMA pouvait inspirer confiance avec un rapport intermédiaire avant les Jeux olympiques de Paris, mais elle devait s'assurer que l'ensemble de l'enquête était également menée et que l'AMA serait en mesure d'obtenir les rapports.

Dre SANGENIS estime que le président a été très clair. L'AMA est une organisation mondiale attaquée et le Comité exécutif doit soutenir les actions du président, de la vice-présidente et du directeur général. Il est très étrange de voir qu'un si bon film a été réalisé pour informer le monde entier de l'attaque contre l'AMA. Il est vraiment étonnant de voir que la crédibilité du président, de la vice-présidente et du directeur général est remise en question, sans savoir sur quelle base, et que le soutien des membres doit être ferme. Elle demande au président de s'étendre sur l'historique de la contamination et de préciser s'il existe d'autres cas de contamination environnementale, quels pays ont été impliqués et comment l'AMA les a traités. Ces cas n'ont pas reçu autant de publicité que les cas chinois.

LE PRÉSIDENT estime que la personne la mieux placée pour répondre à la question concernant l'historique de la contamination est l'avocat général.

M. WENZEL déclare qu'il y a eu, au fil des ans, un certain nombre de cas de contamination environnementale ou alimentaire en particulier, dans lesquels des équipes de sportifs séjournant au même endroit ont été exposées à des substances interdites par le biais de denrées alimentaires particulières, et les OAD, dans certains de ces cas, ont décidé de ne pas suspendre provisoirement les sportifs pendant que l'affaire faisait l'objet d'une enquête et ont décidé, dans certains cas, de ne pas porter d'accusation de violation des règles antidopage. Il y a eu un certain nombre de ces cas au fil des ans. Il a mentionné au cours de la conférence de presse qu'il y avait eu un cas aux États-Unis en 2014, non pas un cas impliquant l'USADA, mais un cas impliquant une FI dans lequel un grand groupe de sportifs avait été exposé à une substance interdite par ce qui s'était avéré être une contamination de viande et, comme dans le cas des nageurs chinois et sous la direction du directeur général de l'AMA à l'époque, il avait été décidé de ne pas faire appel de la décision, de ne pas imposer une suspension provisoire et de ne pas faire appel d'une décision de ne pas porter plainte pour des violations des règles antidopage. Il y a eu d'autres cas de contamination alimentaire dans d'autres parties du monde où il y avait des problèmes de contamination alimentaire, par exemple des cas de clenbutérol au Mexique qui impliquaient différents sports, ce n'est donc pas quelque chose d'unique ou de sans précédent.

L'AMA, dans ce cas, n'a pas cherché à argumenter et n'a jamais argumenté que la décision de CHINADA ou même les décisions de ces autres organisations antidopage dans le passé étaient techniquement correctes. Les cas où une substance interdite a été signalée comme un résultat d'analyse anormal et où il n'y a pas eu d'AUT devraient être présentés et, si la contamination alimentaire environnementale a été acceptée, techniquement, en vertu du Code, ils devraient être résolus avec un constat d'infraction et une absence de faute ou de négligence. La question pour l'AMA, qui n'était pas là pour juger ces cas, était qu'elle avait le droit de faire appel. Par conséquent, la question qui se pose à l'AMA dans ces affaires antérieures comme dans cette affaire est de savoir si l'AMA a exercé son droit d'appel dans une affaire où, bien qu'elle aurait résolu l'affaire différemment d'un point de vue technique, elle acceptait et n'avait aucune raison de contester la conclusion selon laquelle les sportifs avaient été innocemment exposés à des substances interdites par le biais d'une contamination de la nourriture ou de l'environnement. Il avait expliqué lors de la conférence de presse que, dans ce cas et sur la base des conseils d'un avocat externe, l'AMA avait décidé de ne pas exercer son droit d'appel devant le TAS.

M. BISHOP souhaite une bonne soirée aux membres, car il est presque minuit chez lui. Il souhaite faire trois remarques. Il est très important de bien faire les choses. L'AMA doit aux sportifs d'assurer la confiance dans le système, alors que les Jeux olympiques de Paris ne sont pas loin. Les membres viennent d'apprendre l'existence de l'enquête ou de l'examen indépendant une demi-heure auparavant, de sorte que le Comité exécutif n'a pas eu son mot à dire sur le procureur indépendant ni sur les termes de référence ou la notification préalable. Il était difficile de demander aux membres qui n'avaient pas été prévenus de faire des commentaires éclairés, puisqu'ils venaient juste d'apprendre l'existence de cette affaire, ce qui est regrettable. Une fois que la révision est revenue, elle doit être examinée par l'ensemble du Comité exécutif. C'est très important. Le troisième point a été soulevé par M. Gupta et il souhaite le réitérer : l'AMA doit agir rapidement avant les Jeux olympiques de Paris, mais il est également important de bien faire les choses ; il s'agit donc d'un moment critique pour l'AMA et l'AMA doit agir rapidement et de manière transparente.

LE PRÉSIDENT remercie M. Bishop pour sa disponibilité, compte tenu du fait qu'il s'agit du milieu de la nuit. Cela a été très apprécié.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique que tout le monde a été mis au courant de l'affaire dans un délai très court au cours des trois ou quatre derniers jours et, comme l'a indiqué le Président, l'objectif était de commencer par répondre à la principale accusation de dissimulation de la part de l'AMA. L'objectif était donc d'identifier une personne totalement indépendante de l'AMA (l'AMA n'a jamais eu d'interaction avec cette personne), qui serait disponible pour effectuer le travail dans un délai très court et qui aurait l'expérience, la réputation et le CV nécessaires pour lui donner de la crédibilité. L'AMA avait parlé à l'ancien chef de la police du canton de Vaud, qui avait été auditeur indépendant pour le département renseignements et enquêtes de l'AMA, et qui avait indiqué que le procureur indépendant pouvait faire le travail et qu'il pourrait avoir le temps de le faire à court terme. L'AMA a donc contacté M. Cottier pour savoir s'il serait en mesure de fournir un rapport avant le début des Jeux olympiques, ce qu'il a accepté. Compte tenu des circonstances, le Président estime qu'il est du devoir de l'AMA de commencer à faire avancer les choses. Cela n'empêche pas d'aller plus loin après la conclusion de ce rapport. Bien entendu, il faudra procéder à une évaluation de ces éléments. Il a entendu le commentaire de M. Gupta au sujet d'une sorte de rapport intérimaire, et c'est très bien. Une fois le premier rapport sur la table, si le Comité exécutif estime qu'il faut faire appel à d'autres experts, on peut en discuter. M. Cottier aurait toute liberté de nommer qui il veut pour l'aider dans son travail et un accès illimité aux documents de l'AMA. Cela éviterait également la perception d'un quelconque parti pris. Le Comité exécutif remettrait la demande à M. Cottier et celui-ci ferait son travail en toute indépendance.

LE PROFESSEUR ERDENER observe que ses collègues membres ont fait de très bons commentaires et posé des questions au cours de la réunion. Le mouvement sportif suit également la situation avec beaucoup d'attention et, au cours de ce processus très important, il a pleinement soutenu l'approche du président de l'AMA. Il est convaincu que la bonne voie sera trouvée.

M. PINI remercie le président et la vice-présidente pour leur leadership à ce moment-là et apprécie la considération accordée aux sportifs par les membres du Comité exécutif. Il exprime sa gratitude au professeur Rabin et à M. Wenzel pour le temps qu'ils ont pris ces derniers jours. Le Conseil des sportifs s'est réuni la nuit précédente. Malheureusement, tous les membres n'ont pas pu y assister, mais la réunion a été enregistrée, de sorte qu'il ne dispose pas des résultats de la réunion tant qu'il n'a pas pu réunir tous les membres pour revoir l'enregistrement. La réunion a été très constructive et il remercie le professeur Rabin et M. Wenzel d'avoir pris le temps de répondre aux questions. Immédiatement après cette réunion, il a participé à un appel avec le comité des sportifs de World Aquatics sur le même sujet, et la réunion a été très productive. Il n'a pas voulu faire de commentaire au nom du comité. Il soutient la recommandation d'un procureur indépendant, qui est une mesure positive et qui rétablira la confiance. Il se dit également préoccupé par la question du droit à la protection des données, qui a été soulevée lors de certaines discussions avec les sportifs. Il s'agit du point 8 de la Déclaration des droits antidopage des sportifs de l'AMA. Des renseignements personnels ont été divulgués, il s'agit d'informations privées, et il est

nécessaire d'assurer l'intégrité et la protection des sportifs propres et, si ce n'est pas le cas, il devrait y avoir une enquête à ce sujet.

LE PRÉSIDENT estime qu'il est très important de mentionner ce dernier point sur la protection des données et donne donc la parole à M. Wenzel.

M. WENZEL répond que l'AMA devrait certainement envisager d'enquêter sur cette question. Il est clair, d'après les affirmations des médias qui ont révélé l'affaire, le New York Times et ARD, qu'ils sont entrés en possession d'un dossier complet de gestion des résultats contenant des renseignements personnels sur les sportifs. Bien qu'il ne pense pas qu'une décision formelle ait été prise par la direction de l'AMA ou par M. Younger, il imagine qu'il serait nécessaire d'envisager sérieusement une enquête sur ces violations de données et sur la manière dont elles se sont produites. Seul un groupe limité d'OAD et de prestataires de services (l'AMA, World Aquatics et l'ITA) avait eu accès à ce dossier et il aurait pensé que la direction générale et/ou M. Younger devraient envisager d'ouvrir ou non une enquête formelle sur la manière dont ces violations de données s'étaient produites afin que des procédures puissent être mises en place pour garantir qu'elles ne se reproduisent pas à l'avenir. Même si CHINADA avait résolu les cas sans faute, les données qui auraient été rendues publiques en vertu du Code mondial antidopage auraient été les données minimales, en particulier le nom du sportif, le sport, la violation et la résolution qui aurait dit qu'il n'y avait pas eu de faute. Le fait que les données aient été divulguées dans les médias et soient tombées dans le domaine public était donc très préoccupant et M. Younger ou les cadres supérieurs devraient envisager d'enquêter dans les jours et les semaines à venir.

MME MARACINEANU déclare qu'à quelques mois des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, en France, il est vraiment regrettable que l'AMA soit ainsi affaiblie. Il est nécessaire de mettre en œuvre une action qui permette de sécuriser l'AMA d'un point de vue politique et évidemment aussi de rassurer tous les sportifs et aussi les concurrents des nageurs qui ont été mis en cause par cette affaire de contamination avant les Jeux Olympiques de Tokyo, et peut-être même ces sportifs eux-mêmes, si effectivement ils n'étaient pas coupables et s'ils s'étaient qualifiés pour les Jeux Olympiques de Paris. La proposition d'engager un procureur indépendant pourrait être une solution, mais ne devrait pas mettre trop de pression sur l'AMA, car l'AMA doit jouer un rôle fort et sa position doit être soutenue. Il y a beaucoup de travail à faire avant et pendant les Jeux Olympiques, et il est important que cela soit fait par quelqu'un d'extérieur à l'organisation. Elle n'a pas très bien compris ce que le procureur ferait, auditer le processus entrepris ou réenquêter sur le fond de l'affaire, et elle aimerait donc voir le mandat ou la lettre d'engagement de cette personne. Il conviendrait également de se demander si l'AMA ne devrait pas adopter une position plus ferme de recours systématique. Dans ce cas, 23 sportifs ont été mis en cause, avec une décision de CHINADA que l'AMA n'a pas remise en cause. Elle comprend qu'il y a d'autres cas. Il faut comprendre ce que cela signifie pour l'AMA de faire systématiquement appel au TAS en cas de décisions non conformes au Code. Si ce n'est qu'une question de coût, il faudrait peut-être en discuter au sein du Comité exécutif chaque fois qu'un appel est nécessaire en cas d'irrégularité. Ce sont des idées pour l'avenir. En tout cas, elle espère être tenue au courant suffisamment à l'avance de ce qui se passe pour pouvoir réagir aux demandes des médias et aussi des membres du mouvement sportif et des ONAD, qui ne comprennent pas toujours pourquoi ils sont soumis au Code et que leur conformité est remise en question s'ils ne l'appliquent pas alors qu'ils voient l'AMA prendre des positions qui ne sont pas conformes au Code, que l'AMA a elle-même édicté.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond à la remarque de Mme Maracineanu. Comme elle l'a dit, il est essentiel de pouvoir répondre à certaines questions avant les Jeux olympiques de Paris et non pas la veille de la cérémonie d'ouverture. C'est pourquoi il a été demandé au procureur indépendant de rédiger un rapport, si possible pour la fin du mois de juin ou le début du mois de juillet. Le procureur se concentrera sur les questions visant à déterminer si, dans la gestion du dossier, il y a eu un biais en faveur de la Chine (ce qui est l'une des accusations soulevées) et aussi si, sur la base des circonstances et des éléments du dossier, la décision prise a été raisonnable. C'est la première chose à faire. Il examinera donc tous les éléments reçus de la Chine à l'époque. Après la publication du rapport, si des éléments de fond supplémentaires devaient être examinés, comme indiqué précédemment, cela serait possible, mais cela

prendrait plus de temps de réinvestir complètement un tel cas. Il est nécessaire de se concentrer sur les questions d'intégrité, de processus et de décisions prises pour rassurer les sportifs, et ensuite nous serions ouverts à poursuivre les actions jugées nécessaires par le Comité Exécutif.

M. WENZEL déclare que l'AMA reçoit chaque année entre 2 000 et 3 000 décisions faisant l'objet d'un appel de la part des FI, des ONAD, des ORGM et autres, et il est vrai que, du point de vue des ressources, elle n'est tout simplement pas en mesure de faire appel de chacune de ces décisions qui pourraient ne pas être parfaitement conformes au Code ou correspondre à ce que l'AMA aurait fait dans ces situations. Elle a dû faire des choix. Il l'a exprimé en termes concrets. L'AMA dispose d'un budget de contentieux de l'ordre d'un million de dollars par an, et la quasi-totalité des appels sont portés devant le TAS, très rarement devant les instances d'appel nationales. Compte tenu de la complexité et de la durée des procédures devant le TAS, ce budget permettait à l'AMA de poursuivre entre 25 et 35 appels par an. Si l'AMA devait faire appel de chaque décision qui n'est pas parfaitement conforme au Code, elle ferait appel de centaines et de centaines de décisions et le budget des litiges pour permettre ces appels devrait être un multiple significatif de ce qu'il est actuellement. Des choix ont dû être faits. Depuis qu'il a rejoint l'AMA au début de l'année 2022, une pratique a été mise en place, même dans certaines situations où l'AMA a décidé de ne pas faire appel, pour des raisons de pragmatisme, consistant à écrire à l'OAD pour dire qu'elle n'est pas d'accord avec la décision, en expliquant pourquoi, et en demandant à l'OAD de fournir la lettre avec la position de l'AMA aux membres du tribunal et de la commission disciplinaire élargie afin qu'ils puissent l'examiner. Il s'agissait d'un compromis pour tenir compte du fait que l'AMA ne pouvait tout simplement pas faire appel de toutes les décisions avec lesquelles elle n'était pas entièrement d'accord.

Dans ce cas, et il ne reviendra pas sur toutes les raisons qu'il a partagées lors de la conférence de presse, l'AMA a dû accepter, sur la base des preuves, l'absence de faute ou de négligence des sportifs. Si l'AMA avait fait appel au TAS à la veille des Jeux olympiques de Tokyo, elle n'aurait pas cherché à obtenir une période de suspension contre ces sportifs en admettant qu'ils n'avaient commis aucune absence de faute ou de négligence, elle n'aurait pas cherché à obtenir une disqualification de leurs résultats après la compétition nationale de janvier en Chine et, comme il l'a mentionné lors de la conférence de presse, si l'AMA avait fait appel, elle n'aurait pas reçu de jugement du TAS avant l'été ou l'automne 2022 ; par conséquent, pour des raisons de pragmatisme, comme elle l'a fait dans des cas précédents impliquant différentes parties prenantes, y compris les FI, l'AMA n'a pas exercé son droit d'appel dans ce cas.

Une dernière chose qu'il souhaite mentionner est qu'il y a eu un certain nombre d'OAD, en particulier l'USADA qui a été la plus bruyante de ces OAD, et qui a défendu très fermement et a publié des communiqués de presse sur la question en relation avec des cas où il ne devrait pas y avoir de publication dans les cas où les sportifs ont été jugés en absence de faute ou de négligence. C'est un commentaire que l'USADA, au moins dans le cadre du processus de révision du Code en cours pour le Code 2027, a formulé officiellement. La question a été soumise à l'équipe de révision du Code. Sans vouloir violer la confidentialité de ce processus, il a cru comprendre que l'équipe de révision du Code avait accepté que la publication ne soit pas faite en principe dans les cas d'absence de faute, ce qui signifie qu'une exception supplémentaire serait faite aux exigences de divulgation publique obligatoire. Dans ce cas également, l'AMA a dû admettre, sur la base des preuves, que les sportifs avaient été exposés en toute innocence. L'AMA ne pouvait pas faire appel de toutes les décisions. Elle est conforme à la pratique adoptée par l'AMA dans le passé. Cela ne signifie pas que l'AMA affirme que CHINADA a agi parfaitement et que la décision est 100% conforme au Code. L'AMA a pris en compte dans ce cas la question de l'équité pour les sportifs, et il l'a fait remarquer au Conseil des sportifs lorsqu'il s'est entretenu avec ses membres la veille avec le professeur Rabin. Étant donné que l'AMA avait accepté et avait dû accepter sur la base des preuves que les sportifs avaient été exposés en toute innocence à la substance interdite, faire appel de 23 affaires à la veille des Jeux olympiques, alors que 13 des sportifs devaient concourir à Tokyo, et les impliquer dans ces procédures judiciaires avant et pendant les Jeux olympiques n'aurait pas été équitable pour ces sportifs, étant donné que l'AMA avait accepté ou avait dû accepter qu'ils n'avaient rien à se reprocher. L'AMA a dû faire des choix en ce qui concerne les affaires dont elle a fait appel. C'est le choix

qui a été fait dans cette affaire et il est cohérent avec les précédents concernant différents sports dans différents pays.

M. AUGUSTE prend la parole au nom de Son Excellence Mme Cessouma, qui, compte tenu de la brièveté du préavis, était malheureusement occupée ailleurs, pour remercier le président et le directeur général de l'AMA pour les mesures rapides qu'ils ont prises compte tenu de la situation concernant les rapports médiatiques qui ont été publiés sur l'affaire. L'Afrique soutient toutes les mesures prises par l'AMA ainsi que la proposition d'engager un procureur indépendant pour vérifier l'affaire à court terme, avant les Jeux olympiques, et pour continuer par la suite. Il estime qu'un audit complet de l'affaire peut être réalisé en toute transparence et que, dans l'éventualité d'un résultat différent à ce qui a été trouvé, l'AMA prendra les mesures appropriées et agira avec fermeté.

M. CARR indique qu'il remplace M. De Vos, qui est actuellement en voyage (et n'a pas pu se connecter à la réunion). Comme l'a dit le professeur Erdener, il soutient la proposition et félicite l'équipe de l'AMA pour sa réponse rapide, complète et solide aux allégations. Il est impatient de voir le mandat du procureur indépendant, mais il semble que M. Cottier ait le profil adéquat pour cette tâche urgente et délicate. La nécessité de coopérer avec les partenaires a souvent été évoquée. Il croit savoir que le conseil d'administration de World Aquatics se réunira prochainement et qu'il envisage de mener sa propre enquête. Il n'est pas sûr de la juridiction sur laquelle cette enquête sera basée ni de ses attributions, mais il encourage l'AMA à parler à World Aquatics pour éviter les doublons, et peut-être aussi à l'ITA, à qui World Aquatics a demandé de mener ses opérations. Il est important de contacter l'ITA, qui a été impliquée dans l'affaire. Comme l'indique le communiqué de presse publié en début de semaine, l'ITA a assuré le suivi des missions de contrôle en Chine en 2021, 2022 et 2023 ; il se peut donc qu'elle dispose d'informations utiles. En résumé, il ne serait pas utile, et ce serait même désastreux, qu'il y ait plusieurs enquêtes dont les conclusions pourraient être différentes. Cela ne serait pas du tout utile pour la mission.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL prend note du commentaire et dit que l'AMA parlera à World Aquatics. En fait, l'AMA a déjà pris contact. Sur cette base, il souhaite soulever un point important, et il espère que tous les membres se rendent compte que, parallèlement au processus de l'AMA, il y a eu un processus similaire de la part de World Aquatics, qui a également un droit d'appel, et qui est parvenu à la même conclusion par le biais de son propre processus. Différentes parties disposant d'un droit d'appel sont parvenues indépendamment à la même conclusion.

MME YANG soutient les propos de M. Wenzel sur la nécessité pour l'AMA de faire quelque chose pour protéger l'avenir de l'organisation. L'AMA ne peut pas permettre que de telles choses se reproduisent à l'avenir. Elle souhaite faire prendre conscience de l'attente du public. Quelques jours auparavant, ceux qui contestaient l'AMA avaient demandé une enquête. Après la réunion de ce jour, l'AMA fera part de son intention de procéder à un audit, ce qui pourrait être interprété comme une réponse à la demande d'enquête, qui pourrait devenir très compliquée compte tenu de l'environnement politique. Elle estime que l'AMA est une organisation très technique. Elle se trouve dans un environnement politique. L'AMA doit s'en tenir au contexte technique et ne pas se laisser distraire par l'environnement politique.

MME BENNETT reconnaît que la période a probablement été très chargée pour le président, la vice-présidente et la direction de l'AMA et remercie tout le monde pour ces efforts. Elle imagine qu'il y a eu de longues journées et de longues nuits et les remercie pour ce qu'ils ont fait ces derniers jours. Elle pense qu'il est peut-être utile de reconnaître qu'il y a eu un désaccord public entre les parties prenantes du mouvement antidopage, ce qui est regrettable, et certainement pas seulement de la part de l'AMA, et que l'AMA a été placée sous un éclairage inconfortable qui, à ce stade, semble être largement basé sur des insinuations, et elle souhaite donc remercier tout particulièrement le président, Elle souhaite donc remercier tout particulièrement le président, la vice-présidente, le directeur général et la direction de l'AMA pour leur réaction rapide et leur décision de mener une enquête indépendante, qu'elle soutient pleinement, et elle est favorable à la nomination d'une personne indépendante, dûment qualifiée et totalement indépendante de l'AMA, de CHINADA, du gouvernement chinois et d'autres entités particulièrement intéressées, telles que l'USADA. Il semble que M. Cottier possède ces qualifications et elle s'en remet à l'expertise d'autres personnes à cet égard. Elle se fait l'écho des commentaires de ses collègues

concernant l'objectif d'un rapport bien avant les Jeux olympiques de Paris, mais aussi, comme l'a dit initialement le Dr Gupta et comme l'ont répété d'autres collègues autour de la table du Comité exécutif, en fin de compte, l'AMA ne voudrait pas essayer de respecter une date précise et risquer de compromettre l'intégrité de l'enquête pour respecter ce délai. Elle comprend également les préoccupations soulevées par Mme Maracineanu quant à la nécessité de s'assurer que les questions relatives à la crédibilité de l'AMA soient résolues bien avant les Jeux olympiques de Paris, car l'AMA joue un rôle si important dans toute manifestation sportive majeure, qu'il se pourrait bien que deux étapes soient nécessaires pour un rapport, avec des questions clés auxquelles il serait répondu avant les Jeux olympiques de Paris et d'autres qui pourraient être résolues après la manifestation. Est-il prévu qu'un rapport soit établi par l'auditeur ou l'enquêteur indépendant et, si un rapport est établi, est-il prévu de le publier dans son intégralité ? Il y a évidemment des avantages et des inconvénients à chaque approche. Elle comprend qu'il y aurait une analyse d'informations potentiellement très confidentielles détenues par l'AMA et son département de renseignements et d'enquêtes. Il pourrait y avoir des priorités concurrentes. En ce qui concerne les rapports, est-il prévu que l'enquêteur indépendant soit engagé par la direction de l'AMA ou qu'il rende compte au Comité exécutif ou au Conseil de fondation ? Elle a souhaité connaître la structure hiérarchique envisagée.

LE PRÉSIDENT répond que l'objectif est, bien sûr, de maintenir une transparence totale, de sorte que le rapport, les remarques et les conclusions de l'enquêteur indépendant seront publiés par l'AMA. L'AMA n'a rien à cacher ; elle est totalement ouverte à tout ce dont le procureur pourrait avoir besoin de la part de l'AMA, tout document ou dossier, et c'est la raison pour laquelle, dès le début, l'AMA a exprimé qu'elle n'avait rien à cacher et qu'il n'y avait rien de mal en termes de procédures et de la manière dont l'AMA avait traité la question. L'AMA sera totalement ouverte et les membres du Comité exécutif seront, bien entendu, informés du processus et des conclusions finales du procureur.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ajoute que le rapport complet sera communiqué au Comité exécutif et que les membres pourront alors décider ensemble de ce qui peut être publié. Il pourrait y avoir des problèmes de protection des données, bien que les membres soient liés par l'accord de confidentialité avec l'AMA.

LE DR MUROFUSHI remercie la direction de l'AMA, son président et son directeur général. C'est une période très difficile pour l'AMA, mais l'AMA ne veut pas augmenter les tensions inutiles à ce stade avant les Jeux olympiques de Paris. Toutefois, dans le même temps, la cohérence et la transparence sont deux éléments importants qui doivent être garantis tout au long du processus et il soutient la proposition de confier l'enquête à un procureur indépendant. Le Japon soutient le processus et espère que l'AMA n'attirera plus l'attention inutilement à ce stade.

LE PRÉSIDENT remercie les membres pour tous leurs commentaires et leur soutien au processus mis en place concernant le procureur indépendant et l'audit en Chine. Il s'agit d'un moment très difficile, c'est pourquoi il est nécessaire de réagir le plus rapidement possible pour restaurer la confiance dans le système antidopage. Ce n'est pas facile dans ces moments difficiles. Il trouve la situation très injuste, surtout lorsqu'il a vu les documents et les films diffusés dans les médias, qui contiennent des informations trompeuses, des interprétations erronées et même des manipulations de la situation. C'est pourquoi l'AMA a décidé de réagir immédiatement et d'être totalement transparente, d'où toutes les déclarations publiées sur le site web et dans les médias sociaux, y compris lors de la conférence de presse avec les journalistes. Actuellement, il est à Washington pour participer à une réunion de la CADE, et il y a eu quelques interviews avec des journalistes, et ses collègues ont rencontré le Conseil des sportifs. L'AMA est donc totalement ouverte et poursuivra ses efforts pour informer le public et les parties prenantes du processus, de ce qui s'est passé et de la manière dont l'AMA va gérer la situation. Le sport a le pouvoir d'unir les gens et de construire quelque chose de positif, mais parfois le sport et l'antidopage deviennent un outil dans la compétition géopolitique entre les puissances. Il ne laissera jamais l'AMA faire partie de ce jeu ou être un outil tant qu'il sera président de l'organisation. L'AMA est indépendante et son rôle est de protéger l'intégrité du sport et des sportifs, d'éradiquer le dopage dans le sport, mais aussi, et c'est tout aussi

important, de protéger les sportifs innocents. L'AMA continuera à le faire et fera tout pour protéger l'intégrité du sport. Il remercie à nouveau les membres pour leur soutien au processus.

En ce qui concerne les prochaines étapes, l'AMA fournira des informations aux membres sur les progrès et la situation et, si quelque chose de nouveau se produit, les membres en seront naturellement informés. Il est convaincu que l'AMA reviendra plus forte en tant que régulateur mondial de l'antidopage. Il remercie chaleureusement ses collègues et leur dit au revoir.

La séance est levée à 8h37 GMT -4.

POUR APPROBATION

M. WITOLD BAŃKA  
PRÉSIDENT DE L'AMA

M. OLIVIER NIGGLI  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE DE SÉANCE